

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 44 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 16 NOVEMBRE.

Le manifeste du roi de Hanovre est encore aujourd'hui l'objet de toutes les conversations; mais, personne n'a osé jusqu'à présent, prendre la défense de ce coup d'état; au contraire, plus on réfléchit sur cette affaire, plus on s'affermir dans la conviction que la constitution de 1833 devait être maintenue. C'est à tort que certains journaux ont prétendu que le manifeste n'avait produit aucune sensation dans le Hanovre. Cet événement a mis les esprits dans une grande fermentation, sans que cependant l'ordre public ait été troublé. On est moralement convaincu que le manifeste du 17 novembre n'a nullement tranché la question de la constitution hanovrienne, et l'on espère avec confiance que la diète germanique, si la question est soumise à son examen, la décidera dans un sens favorable au maintien d'une constitution, que jusqu'à ce jour, elle n'avait pas attaquée. Il est honorable pour le sentiment national que, depuis le 5 juillet, tous les organes de la publicité se soient prononcés en faveur de la constitution de 1833. (Merc de Franconie.)

— On écrit de Hanovre, 11 novembre : La proclamation de la convocation des états de 1819, est attendue prochainement: si la seconde chambre, qui se compose de 29 députés des villes, de 22 députés des propriétaires francs de cents, et de fondateurs ecclésiastiques élus, n'était pas complète, la première chambre, qui à la vérité, se compose aussi de 33 députés à élire par l'ordre équestre, mais qui compte dans son sein beaucoup de membres appelés *à pro jure*, se réunira pourtant.

— Au moment où la *Gazette d'Augsbourg* nous apprend l'arrivée à Athènes d'un million de francs expédiés par le gouvernement français, nous lisons dans le *Mercur de Franconie* :

Les nouvelles de Grèce jusqu'au 16 octobre sont importantes sous le rapport financier. Les ambassadeurs de France, de Russie, et d'Angleterre avaient remis au gouvernement des notes dans lesquelles ils refusent le versement de la troisième série de l'emprunt, et réclament le paiement des intérêts des emprunts antérieurs échus au mois de septembre. L'ambassadeur français prétend même placer les opérations financières du gouvernement sous le contrôle des commissaires français. Cette protestation a produit l'effet du coup de foudre; car elle compromettait l'indépendance du gouvernement.

La note de l'ambassadeur anglais n'est point rédigée en termes menaçants. Celle de l'ambassadeur russe se rapproche beaucoup de la note française. Cette nouvelle a naturellement produit une impression profonde dans le pays, et elle a jeté M. de Rudhard dans une grande perplexité; on dit qu'il veut de nouveau donner sa démission. On est généralement étonné du changement qui s'est opéré dans la politique de la France à l'égard de la Grèce après l'avoir si chaudement défendue.

— On écrit de Saint Pétersbourg, du 18 octobre : La censure impériale vient de supprimer le numéro de la *Gazette de France* qui répétait un article du *Messenger* sur les prétendues intentions malveillantes des grandes cours à l'égard de la dynastie régnante en Suède, et sur leur préférence à favoriser le prince Gustave, au jour où le prince Oscar sera appelé à monter sur le trône.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 17 NOVEMBRE.

Le *Times* publie les détails suivants au sujet des insultes auxquelles S. M. a été en butte tout récemment. Depuis la

FEUILLETON.

MONUMENTS HISTORIQUES.

DÉCOUVERTES D'OBJETS D'ANTIQUITÉ DANS LA FORÊT DOMANIALE DE HERTOGENWALD SITUÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MEMBACH, ARRONDISSEMENT DE VERVIERS, PROVINCE DE LIÈGE.

Depuis longtemps les agents forestiers de l'inspection de Liège avaient pris à tâche de recueillir des renseignements sur l'ancienneté et la destination primitive de deux monuments historiques également respectables par leur nature et par leur situation dans la partie la plus sauvage de cette grande forêt au pied de la haute fange.

Le premier est une partie de la chaussée romaine inachevée, dont l'existence avait été reconnue sous le gouvernement français, sur quelques centaines de mètres, par M. de Perigny, alors sous-préfet à Malmédy, et le second, ce sont des ruines provenant d'un prétendu monastère de Templiers.

Bien que ces renseignements ne fussent ni aussi complets ni aussi satisfaisants qu'il était permis de l'espérer, on ne les soumit pas moins aux investigations ultérieures des historiens, qui de leur côté s'occupent si attentivement de relever tous les faits qui peuvent servir, soit à confirmer certaines notions déjà acquises, soit à élucider certains points qui sont encore controversés sur l'histoire du pays.

réunion des autorités, qui a eu lieu samedi dernier au ministère de l'intérieur, à l'occasion de certaines paroles injurieuses accompagnées de menaces envers S. M., de la part du capitaine Goode, du 10^e d'infanterie, l'intérêt semble s'accroître généralement en faveur de ce malheureux. Par des moyens judicieux, en évitant ce qui peut faire tomber le capitaine dans un de ces effrayants paroxysmes de rage auxquels il est sujet toutes les fois qu'il s'agit de la royauté, le gouverneur de la prison a su tirer de lui l'aveu que son attaque contre notre jeune et intéressante reine n'était nullement préméditée; mais, qu'étant à faire sa promenade habituelle dans le parc, il entendit crier : « La reine! la reine! » et que s'étant trouvé tout-à-coup devant l'équipage, il s'était rendu coupable des faits qui sont à la connaissance du public. La personne de qui nous tenons ces détails, dit le *Times*, a entendu dire au lieutenant Tracey que le prévenu ne sera pas assisté d'un conseil lors de son jugement, qui aura lieu dans quelques jours; mais on sait que l'avocat choisi par les amis du capitaine a fait hier des démarches très actives pour se procurer les preuves à l'aide desquelles il espère établir l'aliénation mentale. L'un des témoins les plus importants à ce sujet sera Mlle. Blanchard, la maîtresse de la maison où demeurait le capitaine Goode dans Oxford Street.

Dans la presque certitude où l'on est que la folie du capitaine sera clairement prouvée, on fait des préparatifs pour le transporter au fort Clarence, à Chatham, où l'on conduit les officiers atteints de folie. Il est bon de dire, à cette occasion, que le capitaine Goode n'est pas, comme on l'a généralement supposé à tort, ce même individu qui, depuis deux ans, a montré tant de persévérance à poursuivre S. M. dans ses promenades à Hyde-Park et dans le jardin de Kensington, et qui s'est rendu si souverainement ridicule le jour anniversaire de la naissance de la reine et en d'autres circonstances.

— Un personnage haut placé vient de communiquer à l'une de nos premières maisons de banque le projet suivant que le gouvernement portugais paraît avoir adopté pour rembourser sa dette 5 p. c.

Cette dette s'élevant à 100 millions de francs, capital au pair, réduit par le cours actuel à 34 millions seulement, le gouvernement portugais aurait l'intention de la rembourser au cours de 50, ce qu'il pourrait exécuter avec 50 millions, dont le paiement se ferait par six tirages semestriels; il s'engagerait à opérer le remboursement complet d'ici à trois ans, quoiqu'il ait la presque certitude de le réaliser en deux années, car il y appliquerait exclusivement les produits de la vente des biens nationaux, évalués à plus de 80 millions, produits qu'il déposerait, à mesure des ventes, chez le banquier chargé de l'opération projetée, afin que l'argent fût toujours encaissé à l'époque des tirages.

Si ce projet s'exécute, la dette du Portugal sera la plus faible de l'Europe, puisqu'il n'aura à payer que deux millions d'intérêt annuel pour son 3 p. c., plus un excédant de 50 millions pour liquider entièrement sa dette flottante.

FRANCE. — PARIS, LE 18 NOVEMBRE.

Le roi a passé en revue à midi 5 régiments de ligne et 3 régiments de cavalerie. Avant le défilé le roi a donné quatre décorations à 3 capitaines et à un chirurgien major. De vives acclamations ont accueilli cette distribution; les troupes ont ensuite défilé. Les ducs d'Orléans et d'Anjou accompagnaient

En commençant par ce qui concerne la *Chaussée Romaine*, on fait observer d'abord que si ces renseignements peuvent servir à l'histoire, peut-être l'histoire servira-t-elle réciproquement un jour à faciliter la recherche des autres parcelles de cette chaussée, qui très probablement sont également enfouies, partie sous la fange et partie sous la recroissance des taillis. Cela est d'autant plus présumable que cette localité se trouve précisément placée entre deux points des grandes Communications Romaines dont parlent les historiens: le premier dans les environs de Bullenge en Prusse, et le second au fameux *Trajectum Mosæ*, le passage de la Meuse.

Monsieur de Perigny avait découvert aussi de distance en distance à travers la haute fange, jusque sur le territoire de la commune de Soubrou, plusieurs points de repère empierrés (entre des chassés de bois) en petits cailloutis blanchâtres, à l'épaisseur de 30 à 40 centimètres, depuis la base jusqu'au sommet, ce qui, sous ces deux derniers rapports, est entièrement conforme au système de Mac-Adam si préconisé en Angleterre, et dont cependant l'invention lui a été contestée par les Ingénieurs Français; tandis qu'on voit ici que les romains en auraient fait usage plus anciennement encore.

Cet administrateur n'avait d'autre intention que d'utiliser cette chaussée dans la direction de Malmédy, et par conséquent il n'a pas poussé ses recherches plus loin vers Bullenge. On verra plus tard que les agents forestiers, ayant perdu les traces de cette chaussée au milieu même de cette forêt, ils n'ont pu se procurer depuis aucunes données sur son prolongement vers la route qui conduisait au passage de la Meuse. Ce-

pendant il est certain que, puisque cette chaussée a été si fréquentée dans la forêt, elle a dû nécessairement avoir ses issues dans les contrées voisines au-dessus et en dessous. Quoi qu'il en soit, et avant même de parler des particularités relatives à cette découverte dans la forêt, il n'est point inutile d'entrer ici dans quelques détails sur les travaux de réparations qui y ont donné lieu.

Dès l'an 1814 l'inspecteur forestier des provinces de Liège et de Limbourg, alors commissaire spécial des forêts de la rive droite de la Meuse, avait déjà suffisamment reconnu que le mauvais état de cette grande forêt, contenant 6671 hectares 49 ares 40 centiares, y compris 2300 hectares de vagues, clairières, prairies et fanges à repeupler, provenait non seulement de l'excessive humidité qu'y entretenaient les eaux de la haute fange, mais encore du délabrement des chemins de vidange vers les principaux lieux de communication, dans les villes manufacturières d'Eupen et de Verviers; parce qu'il s'ensuivait que les coupes de la partie supérieure qui appartenaient à l'aménagement provisoire de 30 ans, ne pouvant être vendues qu'à vil prix, ou ne pouvant pas même être vendues, elles avaient acquis de 40 à 50 ans, lorsque la hache y a été reportée, d'où il est résulté d'une part, que ces taillis constamment submergés n'ont pu se reproduire comme ils l'auraient dû, et de l'autre qu'une grande quantité des souches du mol bois surtout y ont péri. Cet état des choses était trop évidemment contraire aux intérêts du trésor, sous le rapport des produits, ainsi qu'à l'intérêt général, sous le rapport des besoins de la consommation, pour que cet inspecteur forestier n'opposât pas à ces graves inconvénients

le roi. La reine et les princesses étaient au balcon du pavillon de l'Horloge.

Mme. la marquise Victor de Caraman, veuve de M. le général de Caraman, qui vient de mourir à Constantine, a obtenu, dit-on, une pension de quatre mille francs sur la cassette particulière du roi. (Temps.)

— On assure que le gouvernement n'a pas attendu que la famille du général Perregaux réclamât ses dépouilles mortelles, et que des ordres ont été expédiés à Toulon pour qu'un bâtiment de l'état partit pour la Sardaigne, et les ramènât en France. Il est probable que le corps du chef d'état-major du général Damrémont participera aux honneurs funèbres réservés aux restes de ce dernier.

— On disait aujourd'hui, d'après des lettres de Berne, en date du 12 novembre, que le maréchal Bourmont et son fils faisaient de concert avec le chargé d'affaires de Russie, des préparatifs pour armer un corps expéditionnaire à Livourne et pour l'envoyer sur les côtes de la Catalogne. Quelques vétérans suisses de la garde royale de Charles X sont le noyau de cette expédition.

— Plusieurs réunions financières ont déjà eu lieu dans la capitale depuis que le remboursement du cinq est regardé comme décidé, et l'on parle de différents mémoires qui vont être rédigés sur cette grave matière, et présentés au ministre des finances. On dit que ce dernier a déjà trouvé dans les rapports des préfets, la preuve que plus des quatre cinquièmes des députés ont reçu plus ou moins directement de leurs commettants, mission de provoquer et soutenir la conversion.

— On remarque qu'une quadruple alliance paraît avoir été contractée entre le *Constitutionnel*, le *Temps*, la *Revue des Deux Mondes* et la *Revue de Paris*, dans le but de ramener M. Thiers aux affaires qu'il a si bien dirigées durant les six mois qu'il les a présidées.

— C'est à cette position nouvelle du *Temps* et de ces deux *Revues* que s'adresse le passage suivant du *Journal des Débats* :

« Mais que des journaux, quotidiens ou non, qui se disent les amis du ministère du 15 avril, et qui rendent comme nous pleine justice à ses intentions et à ses actes; que des écrivains qui mêlent sans cesse à leur polémique l'éloge de M. le président du conseil, éloges auquel nous nous associons de tout notre cœur, se croient obligés de penser comme l'opposition radicale sur les exclusions électorales dont celle-ci s'applaudit, et d'enchériser même sur les injures dont les exclus sont l'objet, voilà ce que nous ne pouvons absolument concilier avec ce que nous savons des dispositions avouées du cabinet; et nous aimons mieux croire que le ministère, qui a beaucoup d'amis, en a aussi quelques-uns de très maladroits. »

Dans ce passage du *Journal des Débats*, il y a un mot à changer, c'est celui d'amis.

Il importe qu'en ce moment toutes les situations se dessinent, dans la Chambre et dans la presse, que toutes les intrigues qui s'ourdissent paraissent au jour. Il est bon que le pays les connaisse et les juge, c'est le moyen d'empêcher qu'il leur soit sacrifié. (La Presse.)

— Sur la proposition de M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, le roi a fait choix de M. le marquis de Bouzet, chef du bureau du contentieux, de M. le marquis de G. Abria, ancien ambassadeur en Suisse, et de M. le baron de Billing, ancien chargé d'affaires à Madrid et à Naples, comme commissaires-liquidateurs chargés de discuter les créances respectives du Portugal et de la France, avec M.

le baron d'Alcochette et M. le chevalier de Barbosa, plénipotentiaires de S. M. dona Maria.

Jamais, il faut l'avouer, nos affaires d'Afrique n'ont été dans une meilleure situation qu'aujourd'hui, soit que nous considérons l'état des choses dans ce pays, soit que nous considérons la disposition des esprits en France à l'égard de la question africaine.

À l'Ouest, du côté d'Oran, depuis le traité du général Bugeaud, la tranquillité est rétablie. Chaque jour nous multiplions nos relations pacifiques avec les tribus. A peine y a-t-il encore quelques brigandages partiels, et ceux là même Abd-el-Kader emploie à les réprimer et à les punir parce qu'il a de la force et d'autorité. Oran est approvisionné; nos troupes parcourent librement la plaine, viennent des colons, et ils sont sûrs d'avoir de la terre et de la sécurité.

À l'Est, la prise de Constantine a jeté l'épouvante dans toutes les tribus. Ce témoignage de notre puissance a fait tomber les armes de leurs mains. Une carrière nouvelle s'ouvre de ce côté de l'Afrique. Constantine doit devenir le siège principal de notre occupation en Afrique. Placée au milieu des terres, mais à portée de la mer, dans une contrée riche et fertile, habituée à attirer dans ses murs le commerce de l'Afrique intérieure, c'est cette ville qui doit devenir la capitale de l'Afrique française; c'est par elle que nous prenons vraiment possession de l'Afrique. Jusque là, et tant que nous n'avions pas les villes maritimes, les Arabes nous croyaient toujours prêts à nous rembarquer; placés sur le bord de la mer, et avec nos vaisseaux sous la main, nous leur faisons l'effet de ces Francs qu'ils sont habitués à voir venir dans les ports de leurs pays pour y vendre et pour y acheter. Nous n'étions que des conquérants de passage; nous sommes des conquérants à demeure depuis la prise de Constantine.

Il faut ajouter, à l'égard de Constantine, que tous les avantages attribués à nos possessions d'Afrique, s'y retrouvent et bien plus grands. Si l'Afrique doit devenir pour la France une colonie agricole et commerciale la province de Constantine est plus fertile, plus saine, plus riche, et le commerce y est plus facile que partout ailleurs, grâce aux habitudes prises depuis longtemps. Si l'Afrique est une position militaire, la province de Constantine, voisine de cette portion de la Méditerranée où l'histoire semble vouloir reporter son théâtre, nous met plus à portée des événements. En fait des possessions, soit privées, soit publiques, les tenans et aboutissans sont toujours choses fort importantes à considérer. Or, du côté d'Oran, nous confinons à l'empire de Maroc, c'est-à-dire à une vieille et immémoriale barbarie, tandis que du côté de Bone et de Constantine nous regardons l'Italie, et nous touchons à Tunis, la plus civilisée des régence barbaresques, et par Tunis et Tripoli nous atteignons presque l'Égypte. Avec deux foyers de civilisation, l'un à Constantine et à Bone, l'autre à Alexandrie sous Mehemet Ali, il est impossible que les pays placés entre ces deux foyers ne s'échauffent et ne s'éclaircissent pas peu à peu. C'est donc du côté de l'Est que sont toutes les destinées de l'Afrique française. Oran sera à l'Ouest notre entrepôt de guerre et de commerce; Alger, au centre, notre arsenal; mais Constantine doit être notre capitale avec Bone ou Stora pour son port.

Pour atteindre le but que nous nous proposons, que faut-il faire? Suivre les excellents conseils du maréchal Valée, ne pas nous abandonner aux inspirations capricieuses du système guerroyant, convaincre les Arabes peu à peu que leur intérêt est de conserver avec nous des relations pacifiques, agir sur eux au moyen de chefs Arabes placés au-dessus des checks, ne punir les tribus qu'à propos, mais sévèrement, de manière à leur montrer que nous sommes à la fois forts et justes, renoncer aux expéditions qui n'ont d'autre but que des vexations partielles à l'égard des tribus.

Voilà le seul gouvernement qui puisse réussir en Afrique. Pendant qu'en Afrique nos affaires s'améliorent et prospèrent, en France les opinions sur la question africaine se rapprochent chaque jour; dans beaucoup de réunions préparatoires les électeurs et les candidats ont exprimé hautement l'idée qu'il fallait conserver l'Afrique. Chacun en même temps comprend aujourd'hui qu'il n'y a guère, sur cette question, de plan et de système absolu. L'extension illimitée de notre conquête et l'occupation restreinte sont aussi absurdes l'une que l'autre. Tout dépend de la pratique et de la conduite. Dans ce moment le ministère peut avec justice s'applaudir de l'heureux état de l'Afrique, et s'il est forcé de demander aux chambres des crédits supplémentaires à ce sujet, il les

toutes les ressources qui étoient à sa disposition; mais ces ressources étant insuffisantes, le mal allait toujours croissant, jusqu'à ce qu'en 1828 il se vit forcé d'être obligé de chercher à y appliquer un remède plus efficace. Or, après avoir proposé de faire curer le grand fossé de Warcoueux, creusé sous le gouvernement autrichien, sur une longueur de 4960 mètres, pour déverser de nouveau les eaux de la fange dans la rivière de la Gillette d'une part et de la Soor de l'autre, il s'agissait entre autres choses des plus urgentes, ou de réparer plus convenablement l'ancien grand chemin libre, réservé par le traité des limites entre la Prusse et ce royaume pour la communication entre les villes prussiennes d'Eupen et de Malmedy, ou de tracer un nouveau chemin sur l'un ou l'autre de ses bords; mais ce premier moyen a été jugé impraticable, tant à raison du sol bourbeux que parcourt l'ancien chemin qu'à cause de son trop profond encaissement sur une trop modique largeur en plusieurs endroits. Le second a été reconnu également impossible à raison des fanges et des ravins qu'il aurait fallu traverser sur l'un ou l'autre bord.

Dans cette conjoncture, l'inspecteur forestier conçut l'idée, à laquelle il s'attacha obstinément, de chercher à y utiliser la chaussée Romaine dont il vient d'être parlé.

Il fit donc recommencer des travaux de recherches là où Monsieur de Perigny y avait renoncé, en sondant le terrain pied à pied au pic de fer. Ce travail fut exécuté avec beaucoup de soins et d'intelligence par les gardes de la forêt sous la direction de Monsieur de Paix précédent sous-inspecteur de cet arrondissement, et l'on fut assez heureux

demandera cette fois non pour réparer le mal, mais pour continuer le bien. (J. des Débats.)

Nous avons eu à déplorer, la semaine dernière, un événement bien funeste. M. Menonville, chef de bataillon au 47^e de ligne qui remplissait à Mascara les fonctions de commissaire royal chargé de surveiller l'exécution du traité, s'est brûlé la cervelle dans la nuit du 24 au 25 octobre. On attribue ce suicide à un acte de folie; car M. Menonville, qui était connu et aimé de tout le monde, à cause de l'égalité de son humeur et de la douceur de son caractère, a commis un meurtre avant de se tuer. Il a assassiné son interprète.

Depuis quelques jours, les personnes attachées à sa maison croyaient avoir remarqué dans ses actions et dans ses paroles des symptômes de folie. Le fils unique d'Abd-el-Kader, qui avait été soigné par le médecin français, étant mort des suites de sa maladie, M. Menonville croyait que les habitants de Mascara l'accusaient d'avoir fait empoisonner l'enfant, et il disait à tout le monde qu'on voulait l'assassiner. La nouvelle de la prise de Constantine arriva sur ces entrefaites. En l'apprenant, il s'écria: « Mon bataillon s'est couvert de gloire, et ce n'est pas moi qui le commandais! » Ces regrets, ces craintes exagérées et dénuées de toute espèce de fondement, joints à des douleurs aiguës, causées par une affection de la vessie, ont déterminé chez ce malheureux officier un transport au cerveau, qui l'a conduit à commettre ce double crime.

M. Zaccar, son interprète, a été la victime choisie, parce que le commandant le soupçonnait d'avoir été envoyé par le capitaine Pellissier, directeur des affaires arabes, pour épier sa conduite, contrôler ses actes et rendre compte de tout à Alger. On ne peut malheureusement assigner d'autres causes à cette défiance, que le dissentiment qui régna dans le principe entre les gouverneurs d'Alger et d'Oran. M. Menonville aura sans doute ignoré la franche réconciliation des deux généraux, et il aura cru qu'après le départ du général Bugeaud, on allait lui enlever sa mission. Funeste erreur qui a coûté la vie à un innocent étranger qui servait la France pour avoir le droit de se faire naturaliser! On raconte que pendant toute la journée du 24, le commandant a suivi son interprète pas à pas, le canon de ses pistolets sans cesse dirigé vers sa poitrine.

Après cette longue agonie, il l'a fait coucher le soir à ses côtés, et lorsque cet infortuné, cédant au besoin du sommeil (depuis six jours personnes ne dormait dans la maison), a fermé les yeux, le commandant, qui avait la tête sur le même oreiller que lui, a dirigé un de ses pistolets vers son œil droit, et il a placé l'autre dans sa propre bouche. Les deux coups sont partis en même temps, et lorsque les personnes de la maison sont accourues elles n'ont plus trouvé que deux cadavres.

Le colonel Maussion a été aussitôt envoyé à Mascara pour prendre la direction des affaires. Deux jours après, les cadavres sont arrivés à Oran, et ont reçu les honneurs militaires. Toutes les personnes qui ont connu M. Menonville l'ont regretté et lui ont pardonné le crime qui a terminé sa vie, en se rappelant toutes les vertus qui avaient honoré une longue carrière militaire. Le général Bugeaud a prononcé une allocution touchante dans l'église en présence de ces deux cercueils qui contenaient le meurtrier et sa victime. Ces paroles simples, mais dictées par le cœur, ont produit une profonde sensation.

On lit dans le *Moniteur*:

Le courrier d'Afrique a apporté des nouvelles d'Alger jusqu'au 7 novembre, et de Bone jusqu'au 1^{er} du même mois. A cette époque, l'état sanitaire s'améliorait de jour en jour dans la première de ces deux villes, où depuis deux jours il ne s'était pas présenté un seul cas de choléra.

Des informations parvenues à Bone, au moment du départ du courrier, annonçaient également dans l'état sanitaire de Constantine une amélioration notable due à l'abondance, à des soins mieux dirigés et au repos que les troupes avaient pu prendre après les glorieuses fatigues de la campagne.

À Bone, l'état sanitaire n'était pas moins satisfaisant, puisque du 23 octobre au 1^{er} novembre, c'est-à-dire en dix jours deux seulement avaient été enregistrés, dont l'un dans les hôpitaux militaires, et l'autre en ville. La maladie était considérée même comme entièrement éteinte à Bone.

Une lettre d'Oran, du 7 novembre, contient ce qui suit:

Les présens que la France destine à Abd-el-Kader sont partis pour Mascara; c'est M. Eynard, capitaine d'état-major, et un des aides de camp du général Bugeaud, qui présen-

teront pour retrouver ainsi sur une longueur de 2917 mètres et précisément dans la direction de l'ancien chemin jusque vis à vis de la maison forestière de Hestreux, une très solide base de route, construite avec de grosses pierres dures, telles qu'on n'en voit plus de semblables dans les environs; ces pierres sont très artistement arrangées à la hauteur de 40 à 45 centimètres sur une largeur irrégulière d'environ 5 mètres, et dont les interstices sont remplis soigneusement d'autres pierres de moyenne grosseur. On a remarqué seulement qu'il existait à l'extrémité inférieure de cette chaussée une petite partie construite en pierres plates placées verticalement l'une contre l'autre. Mais cette dernière partie a dû être démantelée pour raccorder ladite chaussée Romaine avec l'ancien empiècement autrichien existant devant cette maison forestière.

Cette chaussée a dû servir pendant fort longtemps dans cet état à la circulation de grosses voitures à double voie, ce qu'attestent les ornières très régulières et très distinctement marquées en plusieurs endroits, sans qu'il en soit résulté pour elle aucun défoncement notable.

L'avantage de cette découverte est inappréciable dans une localité aussi peu favorable à la construction d'une route à neuf, et à plus forte raison que l'inspecteur forestier a dû se borner à y proposer un simple rechargement de 15 centimètres d'épaisseur sur 4 mètres de largeur, avec 3 mètres d'accotemens et 3 mètres de fossés de bordure.

Cette proposition fit partie de son travail général du 5 février 1829, pour la réparation et l'amélioration de cette forêt, dont la dépense totale s'élevait à une somme considérable. Or, comme cette somme avait été

créditée sous le gouvernement précédent, l'administration actuelle de l'enregistrement, domaines et forêts, reprit les errements de ces grands travaux; et sur la proposition de M. le ministre des finances, la chambre y a déjà affecté des sommes assez fortes dans les budgets de 1835, 1836 et 1837.

En conséquence, la reconstruction de cette partie de la Chaussée Romaine fut comprise dans le premier devis; mais elle n'a pu être adjugée faute d'amateurs, ni à la première exposition en 1835, ni à la deuxième en 1836. Forcé fut donc à l'administration de la faire exécuter par régie ou par économie sous la direction immédiate du sous-inspecteur actuel de cet arrondissement, assisté de deux surveillans gardes forestiers surintendans détachés des inspections de Marche et de Neufchâteau. A peine le terrassement fut-il commencé, tant par l'extirpation des souches de taillis dans lequel se trouvaient quelques arbres, chênes et hêtres de plus d'un mètre de tour, que par l'enlèvement des terres jusqu'aux pierres de la Chaussée, et ensuite par l'enlèvement d'un gazon tourbeux de 60 à 65 centimètres d'épaisseur qui en couvrait également une grande partie, que l'on y trouva plusieurs objets qui paraissent avoir appartenu au matériel d'une ou de plusieurs armées. Mais comme il n'est plus en ce moment aucun espoir fondé de découvrir aucunes autres traces de cette Chaussée, ni de retrouver dans la partie ainsi découverte aucunes autres objets d'antiquité, il vient d'être ordonné aux agents forestiers locaux de les réunir à la maison forestière de Hestreux, sous un inventaire aussi exact que possible.

On écrit des bords du lac de Constance: Le prince Napoléon est toujours à Arénenberg. On ne sait encore s'il pense à quitter la Suisse; mais dans tous les cas, il ne pense pas et n'a jamais pensé à s'y faire naturaliser. Il a été fort blessé de l'article d'un journal étranger répété dans plusieurs journaux de votre capitale, où on lui prête l'intention d'abandonner la qualité de Français pour prendre celle de citoyen suisse; non que la qualité de citoyen suisse ne lui paraisse honorable; mais on lui a entendu dire que le songe de Napoléon ne pouvait jamais être que Français. Le prince parle souvent de son affaire de Strasbourg, et si l'on en croyait les détails que donnent ses amis et qui ont été rapportés par tous les journaux anglais, ce serait à tort qu'on se servirait pour la qualifier du mot d'équipé. Au surplus, il paraît ne s'occuper aucunement de politique. Tous ses soins sont appliqués à régler sa fortune. Il continue de payer religieusement diverses pensions qui faisait sa mère pour des secours rendus à la famille impériale. La diplomatie est toujours inquiète de son séjour à Arénenberg, et fait surveiller attentivement toutes ses démarches, aussi ses amis le pressent-ils de quitter la Suisse pour aller fixer son domicile soit en Angleterre, soit même aux Etats-Unis. (Commerce.)

On assure, dit le *Messenger*, que le gouvernement français ne mettra aucun obstacle à la résidence du prince Napoléon Louis Bonaparte en Suisse.

La liste de candidats présentés pour occuper la place de feu Lesœur, à l'Institut, se composait ainsi qu'il suit: MM. Onslow, Carafa, A. Adam, Blangini, Dourleus, Catrulo. L'élection s'est faite au premier tour de scrutin. Sur 36 votans, M. Carafa a obtenu 23 voix; M. Onslow, 7; M. A. Adam, 3; M. Blangini, 1. La nomination de M. Carafa sera soumise à l'approbation du roi.

On publie la dépêche télégraphique suivante: Bayonne, le 16 novembre. J'apprends indirectement qu'Espartero a sévi, à Pampelune, contre les assassins de Saarsfield. Je n'ai pas encore de détails. Le but du mouvement du général Espartero vers Pampelune est d'assurer le passage des convois considérables, attendus de France, par la route de Valcarlos. Les carlistes disputent le passage. Les communications entre Madrid et les provinces du midi sont toujours très difficiles. On lit dans la correspondance ordinaire, en date du 11: Les autorités civiles de l'Estramadure ont adressé au gouvernement les représentations les plus pressantes. Dans une adresse plus significative que développée, ces autorités menaçaient d'abandonner leur poste, si le gouvernement ne leur donne pas les moyens de faire respecter leurs ordres et ne les protège pas contre quelques bandes carlistes peu nombreuses encouragées par l'impunité. Plusieurs députés de cette province, MM. Infante, Carasco, Alvaro, Gómès, Becerra et Ortega se sont rendus auprès du ministre de la guerre pour appuyer la remontrance des autorités civiles et la demande jointe à cette pièce par laquelle elles réclamaient la destitution du capitaine général de la province et du commandant

créditée sous le gouvernement précédent, l'administration actuelle de l'enregistrement, domaines et forêts, reprit les errements de ces grands travaux; et sur la proposition de M. le ministre des finances, la chambre y a déjà affecté des sommes assez fortes dans les budgets de 1835, 1836 et 1837.

En conséquence, la reconstruction de cette partie de la Chaussée Romaine fut comprise dans le premier devis; mais elle n'a pu être adjugée faute d'amateurs, ni à la première exposition en 1835, ni à la deuxième en 1836. Forcé fut donc à l'administration de la faire exécuter par régie ou par économie sous la direction immédiate du sous-inspecteur actuel de cet arrondissement, assisté de deux surveillans gardes forestiers surintendans détachés des inspections de Marche et de Neufchâteau. A peine le terrassement fut-il commencé, tant par l'extirpation des souches de taillis dans lequel se trouvaient quelques arbres, chênes et hêtres de plus d'un mètre de tour, que par l'enlèvement des terres jusqu'aux pierres de la Chaussée, et ensuite par l'enlèvement d'un gazon tourbeux de 60 à 65 centimètres d'épaisseur qui en couvrait également une grande partie, que l'on y trouva plusieurs objets qui paraissent avoir appartenu au matériel d'une ou de plusieurs armées. Mais comme il n'est plus en ce moment aucun espoir fondé de découvrir aucunes autres traces de cette Chaussée, ni de retrouver dans la partie ainsi découverte aucunes autres objets d'antiquité, il vient d'être ordonné aux agents forestiers locaux de les réunir à la maison forestière de Hestreux, sous un inventaire aussi exact que possible.

On lit dans le *Moniteur*: Le courrier d'Afrique a apporté des nouvelles d'Alger jusqu'au 7 novembre, et de Bone jusqu'au 1^{er} du même mois. A cette époque, l'état sanitaire s'améliorait de jour en jour dans la première de ces deux villes, où depuis deux jours il ne s'était pas présenté un seul cas de choléra.

Des informations parvenues à Bone, au moment du départ du courrier, annonçaient également dans l'état sanitaire de Constantine une amélioration notable due à l'abondance, à des soins mieux dirigés et au repos que les troupes avaient pu prendre après les glorieuses fatigues de la campagne.

À Bone, l'état sanitaire n'était pas moins satisfaisant, puisque du 23 octobre au 1^{er} novembre, c'est-à-dire en dix jours deux seulement avaient été enregistrés, dont l'un dans les hôpitaux militaires, et l'autre en ville. La maladie était considérée même comme entièrement éteinte à Bone.

Une lettre d'Oran, du 7 novembre, contient ce qui suit:

Les présens que la France destine à Abd-el-Kader sont partis pour Mascara; c'est M. Eynard, capitaine d'état-major, et un des aides de camp du général Bugeaud, qui présen-

teront pour retrouver ainsi sur une longueur de 2917 mètres et précisément dans la direction de l'ancien chemin jusque vis à vis de la maison forestière de Hestreux, une très solide base de route, construite avec de grosses pierres dures, telles qu'on n'en voit plus de semblables dans les environs; ces pierres sont très artistement arrangées à la hauteur de 40 à 45 centimètres sur une largeur irrégulière d'environ 5 mètres, et dont les interstices sont remplis soigneusement d'autres pierres de moyenne grosseur. On a remarqué seulement qu'il existait à l'extrémité inférieure de cette chaussée une petite partie construite en pierres plates placées verticalement l'une contre l'autre. Mais cette dernière partie a dû être démantelée pour raccorder ladite chaussée Romaine avec l'ancien empiècement autrichien existant devant cette maison forestière.

Cette chaussée a dû servir pendant fort longtemps dans cet état à la circulation de grosses voitures à double voie, ce qu'attestent les ornières très régulières et très distinctement marquées en plusieurs endroits, sans qu'il en soit résulté pour elle aucun défoncement notable.

L'avantage de cette découverte est inappréciable dans une localité aussi peu favorable à la construction d'une route à neuf, et à plus forte raison que l'inspecteur forestier a dû se borner à y proposer un simple rechargement de 15 centimètres d'épaisseur sur 4 mètres de largeur, avec 3 mètres d'accotemens et 3 mètres de fossés de bordure.

Cette proposition fit partie de son travail général du 5 février 1829, pour la réparation et l'amélioration de cette forêt, dont la dépense totale s'élevait à une somme considérable. Or, comme cette somme avait été

militaire : après de longs pourparlers, la députation a fait obtenir gain de cause aux autorités d'Estramadure, et il a été décidé 1° que le capitaine général de l'Estramadure serait immédiatement remplacé par don Santiago Mendez Vigo, ministre de la guerre sous l'administration de M. Isturitz; 2° que le commandant militaire serait remplacé par le gouverneur militaire de Cadix, Araoz; 3° que le bataillon de marine, réparti dans les garnisons de Séville, Grenade et Cadix, passerait en Estramadure sous les ordres d'Araoz, qui, pour ne pas perdre un instant, le conduirait lui-même à sa nouvelle destination; et 4° qu'une compagnie du régiment de la reine serait détachée de la garnison de Madrid pour faire le service en Estramadure. Cette compagnie doit partir demain ou après.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 20 NOVEMBRE.

Hier le roi a reçu une députation des conseils communaux de Venloo et de Tongres.

A 2 heures, le roi a présidé le conseil des ministres qui s'est prolongé jusqu'à 4 heures et demie.

Le gouvernement ne s'étant point rallié au malencontreux projet de la section centrale, proposant d'ajouter à l'école militaire une division des mines et du génie civil, ce qui serait manifestement contraire à l'esprit de la constitution et à la loi d'organisation des universités de l'état, il paraît bien entendu, dans la chambre, qu'il s'agit tout simplement aujourd'hui d'organiser par la loi une école d'application, une école toute spéciale, une école purement militaire.

(Conservateur.)

La souscription ouverte avant-hier à la Banque de Belgique pour obtention des mille actions de la Société rhénane du chemin de fer de Cologne à la frontière belge, s'est élevée à la somme de 61,029,000 francs. Le résultat de cette souscription donne un certificat par fr. 30,000, et 1 pour la somme au-dessous de ce chiffre. Pour toute demande dépassant 1 million on obtiendra 34 certificats pour le premier million, et un pour chaque 300,000 fr. au-dessus.

Les actions de la banque de Belgique se sont faites à la bourse de Paris à 1520 et sont restées à ce cours, le plus haut que cette valeur ait jamais atteint. On remarque au reste un pareil mouvement de hausse sur les actions de la banque de France et de toutes les banques en général, aussi bien à Paris qu'à Londres, Vienne et Amsterdam. Vendredi, à la bourse de Londres, les consolidés 3 p. c. ont été cotés à 94, et pour retrouver un cours aussi élevé il faudrait remonter au-delà de 1830.

Tout cela indique que malgré le développement et l'extension des opérations industrielles, l'argent n'a pas abandonné les fonds publics, comme on le redoutait, et c'est aussi l'indice le plus certain que la confiance, momentanément ébranlée par la crise américaine, se raffermira complètement.

(Indépendant.)

Bruxelles, 20 novembre (trois heures). — Il a régné une très grande activité dans les opérations de la bourse sur les valeurs nationales et industrielles, qui, presque toutes étaient à la hausse. Société Générale titres en nom fr. 795 A, certificats au porteur émission de Paris 1875 A; les actions de la Société de Mutualité ont été traitées par fortes parties à 113 75 (144 à 143 75 (12), elles restent à la cote et P. sur l'offre d'un agent qui était seul vendeur; Banque de Belgique (1470 (147) A, demandes; Actions Réunies 1025 (102 (12).

Les actions du chemin de fer de Cologne ont eu leur grande part dans la spéculation, leur cours d'ouverture a été 1415, il est successivement monté à 1417, 1420, 1422, on a même fait 1425 pour quelques pièces, et le prix de clôture est 1423 A.

L'actif espagnol ne pouvait guère figurer que pour mémoire au milieu de cette agitation, aussi n'est-il pas sorti du prix de 20 3/8 A (12 P. au comptant, 3/8 P. fin courant, primes à un mois 2 (12 dont 1).

Il ne s'est absolument rien traité à la bourse des huiles, tous les négociants et spéculateurs étant au marché de Termonde, dont l'importance progressive effacera le nôtre du lundi. C'est au chemin de fer qu'est dû ce déplacement.

Anvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. — Ardoin 20 3/8 7/16.

LIEGE, LE 21 NOVEMBRE

Si l'on est curieux de connaître jusqu'à quel point peuvent aller la mauvaise foi, la fausseté, le ridicule orgueil d'un journaliste, on n'a qu'à lire un article publié, il y a quelques jours, par le *Courrier Belge*, sous le titre de: *Faust et le Courrier*, et signé Jobard.

Cet homme, étranger à la Belgique, par sa naissance, par ses opinions, par ses sentiments, insulte une des plus nobles illustrations de notre pays. Incapable de comprendre le dévouement et les bienfaits du vénérable chanoine Triest, il impute à crime à l'un de nos ministres d'avoir conçu le projet de faire élever une statue à cet apôtre de l'humanité. Le *Politique* relève et repousse cet outrage. Il expose tous les titres du grand homme à la reconnaissance de la Belgique, applaudit au projet du ministre, et s'élève contre cette exaltation fanatique de la matière, aux dépens de l'éducation morale et intellectuelle du peuple. Eh bien! croirait-on que le *Courrier belge*, ou plutôt son rédacteur en chef M. Jobard, parle de la pour arriver à cette précieuse conclusion: que le *Politique* est l'ennemi du travail et de l'association; qu'il cherche à maintenir le peuple dans un état misérable et ignare; qu'il encourage la faimantise et la mendicité; qu'il veut relever les convents et empêcher que le peuple sache lire et écrire. Ce n'est pas tout. Pour parvenir à notre but, nous nous sommes mariés au *Conservateur*; nous avons conclu un pacte avec MM. Deheux, Dugmolle et Dellafaille; nous avons vendu notre plume et nos talens, et tout ce que nous écrivons, tout ce que nous publions, nous est envoyé de Bruxelles. Mais si ce dernier fait, articulé contre le *Politique*, est vrai, qu'avons-nous donc vendu? Ce ne peut être notre plume, puisque, au dire du *Courrier*, nous ne nous en servons pas. Ce ne sauraient être non plus nos talens; car qui voudrait acheter des talens qui consisteraient uniquement dans la publication de ses idées d'autrui? C'est donc notre âme, c'est notre conscience que nous avons vendue? Point du tout. Nous n'avons pas de conscience; nous n'avons pas d'âme. Le rédacteur seul du *Courrier Belge* a une âme, et cette chère âme, il l'a offerte, à *Méphistophélès*, contre le secret

de changer une feuille morte en bel et bon ducac, de convertir de la terre en fer, du fer en or, de l'or en instruction, en moralité, en bonheur dans ce monde et dans l'autre. Dans l'autre est excellent! Mais voyez la malice! Au moment où le démon allait happer l'âme de M. Jobard, M. Jobard lui a volé son secret, et il a conservé son âme. Aussi, entendez-le s'écrier, tout glorieux de sa victoire: J'ai attrapé le démon et j'ai divulgué le procédé de faire de l'or et du bonheur, qu'il m'a soufflé à l'oreille par trois fois: travail pendant la jeunesse; travail pendant l'âge mûr, et repos pendant la vieillesse. Il faut avouer que les plus grands sorciers du moyen âge n'étaient que de petits garçons auprès de M. Jobard. Et cependant il se trouve encore parmi nous des hommes assez aveugles, assez ignorants pour soutenir que M. Jobard n'est rien moins que sorcier!

Mais patience! quand notre pays sera barricadé de chemins de fer, barrillé de fabriques, émaillé d'usines à sucre, de charbonnages, de hauts fourneaux et de monstrueux établissements mus par le démon de la vapeur, alors seulement M. Jobard sera apprécié à sa juste valeur, et la reconnaissance publique, plus intelligente et plus éclairée, substituera sa statue à celle de ce bon homme de chanoine qui n'a attaché son nom qu'à une centaine d'institutions de bienfaisance qui font l'admiration de l'étranger! Car c'est à M. Jobard que nous serons redevables de ces bienfaits, à lui qui aura trouvé enfin le dernier verbe du logogriphe humanitaire que l'on cherche au bout de tous les problèmes sociaux!

Nous nous étions d'abord proposé de réfuter sérieusement les ridicules accusations du *Courrier Belge*; mais le moyen de conserver son sérieux à la lecture d'un article écrit dans un style tel que celui dont nous venons de donner quelques échantillons à nos lecteurs. Nous avions voulu rappeler que, de tous les journaux de la Belgique, le nôtre a été le premier et le plus long qui ait défendu les intérêts du travail et préconisé les bienfaits de l'association; que nous avons constamment plaidé et que nous plaiderons encore, chaque jour, pour la liberté du commerce et de l'industrie; que le monopole et les mesures prohibitives n'ont pas de plus ardent adversaire que nous, et que nous voudrions voir disparaître, dès demain si cela était possible, les barrières qui s'opposent à l'établissement de communications industrielles et commerciales, plus intimes, entre toutes les nations du globe; nous avions voulu rappeler, que défenseurs zélés de tout ce qui peut contribuer au développement de notre bien-être matériel, nous ne sommes point partisans moins sincères de tout ce qui tend à hâter le progrès de notre éducation intellectuelle et morale; mais de semblables protestations, trop souvent renouvelées, auraient pu lasser la patience publique, et tous ceux qui nous font l'honneur de nous lire, peuvent nous juger d'après nos œuvres.

Le *Politique* n'est vendu à personne. Le *Politique* ne renferme pas une ligne, pas une phrase qui ne soit l'expression franche et légale des convictions de ses rédacteurs; le *Politique* ne dé, end, ni du pouvoir, ni d'une coterie; le *Courrier belge* le sait; il nous calomnie donc sciemment en nous accusant d'un trafic honteux, et en employant contre nous des armes dont il ne cesse de blâmer l'usage entre les mains de quelques uns de ses adversaires. L'expérience de son rédacteur en chef devrait le rendre un peu plus sage et plus circospect. Il n'y a pas de jour qu'il ne se plaigne amèrement des atteintes que l'on veut porter à sa réputation, et cependant il n'y a pas de jour qu'il n'attaque avec virulence l'honneur et la réputation de ceux qui combattent ses doctrines!

Au commencement de la séance de ce jour la chambre des représentants, sur les conclusions de la commission de vérification des pouvoirs a proclamé l'admission de M. Peeters, élu par le district de Turnhout. M. Schyven a déposé sur le bureau le rapport de la section centrale sur le budget de l'intérieur. L'impression en a été ordonnée. La chambre a entendu le rapport de la commission des pétitions sur la réclamation des boutiquiers de Nivelles, Bruges, Ostende, etc., contre les ventes à l'encan de marchandises neuves, et a renvoyé toutes ces pétitions à M. le ministre de l'intérieur avec demande d'explication avant la discussion du budget des voies et moyens. M. le ministre de la justice a déposé un rapport concernant les tribunaux de première instance. L'impression en a été ordonnée.

La chambre s'est ensuite occupée du second vote du budget de la dette publique et des dotations, qui est fixé à la somme de 16,832,359 francs, et a été adopté à l'unanimité des 63 membres présents.

Le dernier objet à l'ordre du jour était la suite de la discussion générale du projet relatif à l'école militaire; M. Seron a trouvé que ce projet présentait de grandes lacunes, et avait besoin d'être beaucoup amélioré, afin de ne rien laisser à l'arbitraire du gouvernement; il a émis le vœu qu'on augmentât le nombre des bourses, fixé à douze, et qu'on diminuât le prix de la pension, que l'on porte à 800 francs. M. Verhaegen a prononcé un long discours en faveur du projet de la section centrale. Enfin M. Deschamps a combattu ce projet en félicitant le gouvernement de ne pas s'y être rallié.

Il a fait remarquer l'inutilité de joindre à cette école, des sections destinées au génie civil et aux mines, et s'est opposé à ce système qui n'aurait d'autre résultat que de faire une 3me université. Il a vivement soutenu l'établissement d'une école militaire, mais comme école militaire seulement; son érection en espèce d'université serait d'ailleurs contraire au vote émis par la chambre sur la loi de l'enseignement supérieur.

Sur la demande de M. Andries, une commission spéciale sera nommée par le bureau pour examiner la question des engagés, et en faire un rapport à la chambre.

Le nommé Martin van Mechelen, domestique, accusé de deux vols avec escalade, et qui, arrêté depuis peu, après une condamnation par contumace, avait été écroué à Tongres pour être mis en jugement lors de la prochaine session des assises qui s'ouvrira le 8 janvier sous la présidence de M. le conseiller Mockel, vient de s'évader de la prison

de cette ville, en escaladant un mur de trois mètres de hauteur.

Cet événement, qui n'est pas le seul du même genre, a pour cause le mauvais état des prisons de Tongres, et prouve l'urgence des réparations sollicitées et attendues depuis long temps. On est souvent obligé par précaution, et peut-être un peu contre la stricte exécution des lois, de faire transférer les détenus les plus dangereux de la prison de Tongres dans celle de Hasselt. C'est probablement aussi pour ce motif que la cour d'assises a ordonné que ceux des coupables qu'elle a condamnés au carcan, dans le cours de sa dernière session, seraient exposés sur la place publique de Hasselt.

On nous assure qu'un grand malheur vient d'arriver dans un des établissements industriels de Grivegnée; une chaudière de la force de trois chevaux aurait sauté. Placée dans la cave, elle aurait percé les plafonds jusqu'au toit. On dit que plusieurs ouvriers ont été tués.

MINES.—Election de domicile par les personnes intéressées aux demandes en concession.

La députation permanente du conseil provincial, vient d'adresser la circulaire suivante, en date du 7 novembre 1837, aux collèges des bourgmestres et échevins.

Messieurs, conformément au dernier alinéa de l'art. 4 de la loi du 2 mai dernier, les personnes qui sont intéressées aux demandes en concession de mines, doivent faire élection de domicile à Bruxelles, afin d'y recevoir les notifications prévues par la disposition précitée.

En rappelant à notre attention l'obligation que la loi impose à cet égard, M. le ministre des travaux publics nous fait connaître que l'élection de domicile peut se faire par exploit d'huissier ou par simple requête, au choix des intéressés; il fait observer aussi que par ces mots *les parties*, on doit entendre tous ceux qui ont ou peuvent avoir un intérêt quelconque à la demande, tels que les auteurs des demandes, et ceux qui sont intervenus dans l'instruction par un acte formel, c'est-à-dire les opposants.

Comme nous ne pourrions soumettre au gouvernement aucune demande en concession, avant que les élections de domicile n'aient été faites, nous vous prions, messieurs, de donner toute la publicité convenable aux explications qui précèdent, afin que les intéressés remplissent, sans retard, le vœu de l'art. 4 de la loi du 2 mai 1837.

— On écrit de Gand, 19 novembre :

M. Parmentier, professeur de sculpture à l'académie de Gand, vient d'achever son beau groupe représentant Saint-Nicolas entouré d'enfants. Les figures sont plus que de grandeur naturelle; les connaisseurs admirent la beauté du dessin, la noble simplicité et la naïveté dans l'expression, et le fini du travail de cette production qui est un des chefs-d'œuvre de l'artiste.

THEATRE.

Dimanche dernier il y avait affluence de monde à notre théâtre; on donnait le *Postillon de Lonjumeau*, qui a fourni sa course d'une manière fort satisfaisante; il était accompagné de la *Vieille Fille*, vaudeville nouveau, qui offre quelques traits piquants, et qui ne manque ni de gaieté, ni de vérité; à la chute du rideau, cette pièce a été pourtant saluée de quelques coups de sifflets; à la rigueur ils peuvent être justifiés par les passages un peu lestes qu'elle renferme.

Lundi, il n'en était pas de même; l'assemblée était peu nombreuse. Le spectacle était pourtant fort bien composé, et M. Paul Fernand jouait deux rôles qu'il a créés à Paris au Théâtre du Gymnase. On a attribué cette absence de monde au séjour prolongé des entrepreneurs de spectacles forains. Il serait fâcheux, s'il en était ainsi, et l'autorité ferait bien d'examiner sérieusement jusqu'à quel point il convient de les tolérer après la clôture de la foire. Quoiqu'il en soit, M. Paul Fernand a été justement apprécié par le public; après la chute du rideau il a été redemandé, et c'était justice, car jamais le rôle de Henri, de la *Chanoinesse*, et celui d'Ernest, dans une *Faute*, n'avaient été joués d'une manière si brillante sur notre théâtre; aisance, bon ton, sentiment, noblesse, telles sont les qualités qui distinguent le jeu de M. Paul Fernand; il produit tout l'effet possible, et cela sans exagération, sans cris, sans sortir du naturel. Espérons qu'à sa troisième représentation, le public ne fera point défaut; c'est dans l'intérêt des plaisirs de tous que nous formons ce vœu.

La pièce, intitulée *Sans Nom*, est le pendant d'une *Fasson*; comme ce dernier vaudeville, elle aura, pensons-nous, un succès de vogue; c'est une satire fine et spirituelle contre la manie du romantisme, dont sont atteints aujourd'hui quelques cerveaux malades. M. Paul Canut, chargé du principal rôle, y a trouvé une excellente occasion de développer ses moyens comiques.

GARDE CIVIQUE. — Elections.

La première compagnie des grenadiers de la 1re légion de la garde civique, a procédé hier, aux élections suivantes :

Capitaine : MM. Motte, dit Falise, Victor. — Premier lieutenant : Victor Collard (tous deux ont été nommés à l'unanimité des suffrages). — Sous-lieutenant : Charles Thonon et Joseph Bousard. — Sergens : Nossent, Nicolas Gilles Joseph; Discry, Martin Joseph; Lemaitre, Henri; Thomas, Nicolas Joseph. — Fourrier : Bodens, Henri. — Caporaux : Roufosse, Jn. Fr.; Warnier, Jacques Ant.; Warnier, Jn. Théod.; Dans, Gilles Thomas.

On devait nommer 8 caporaux, mais les bulletins ne contenaient que ces quatre noms. L'assemblée s'est ensuite séparée.

Les gardes civiques composant la 2me compagnie des grenadiers de la 1re légion ont fait les nominations suivantes :

Capitaine : MM. Putzeis, Emile. — Premier lieutenant : Thomson, Alexand. — Sous-lieutenants : Félix Desprez et Jacq. Tiskin. — Sergens : Paul Tiskin; Antoine de Posson; François Dardespine et Séverin Barbier. — Fourrier : Mathieu Gérard Reul. — Caporaux : Firquet; Lagasse, J. B.; Philippart, Bartholomé, Rongé, Antoine.

On devait nommer également 8 caporaux, mais les bulletins ne contenaient que ces 4 noms. L'assemblée s'est ensuite séparée.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Mercredi 22, à 5 1/2 heures, 10me représentation du 3me mois d'abonnement, 3me et avant-dernière représentation de M. Paul Fernand, ex-pensionnaire du théâtre du Gymnase, actuellement attaché aux théâtres royaux de Bruxelles, CLIFFORD LE VOLEUR, comédie en deux actes. M. Paul Fernand remplira le rôle de Clifford. — Première représentation de la reprise de : LES DUELS, ou LA FAMILLE D'HARCOURT, comédie vaudeville en 2 actes. M. Paul Fernand remplira le rôle de Léon d'Harcourt.

Notices des jugemens rendus par le tribunal de simple police de Liège, les 4, 8, et 11 novembre 1837.

Exposition en vente de fruits non mûrs. — 14 condamnations à un fr. d'amende chacune.
Jeux de hasard tenus sur les places publiques. — 2 condamnations à six francs d'amende chacune.
Rixes et violences légères. — Trois condamnations à trois francs d'amende chacune.
Injures simples. — Deux condamnations à trois francs d'amende chacune.
Tapages injurieux ou nocturnes. — Une condamnation à onze francs d'amende et une autre à trois francs d'amende et un jour d'emprisonnement.
Défaut de visite de santé imposée aux prostituées. — Une condamnation à 21 fr. 16 cent. d'amende et à trois jours d'emprisonnement.
N. B. Il y a eu en outre onze jugemens d'absolution prononcés.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 17 NOVEMBRE.

Naissances : 3 garçons, 1 fille.
Décès : 1 garçon, 2 filles, 1 homme : J. B. Lenoir, âgé de 23 ans, soldat au 1er régiment de ligne.
Du 18. — Naissances : 2 filles.
Décès : 1 garçon, 1 fille, 3 femmes : M. Dallemagne, âgé de 50 ans, revendeuse, faubourg St. Léonard. — A. Fraipont, âgé de 44 ans, journaliste, rue Fosses aux Reines, veuve de H. J. Pigeon. — A. F. Gagnard, âgé de 43 ans, sans profession, faubourg St. Laurent, veuve de J. J. A. D. Georis.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont

HUITRES ANGLAISES et ANCHOIS ch. HARDY, rue du Stockis.

On DEMANDE des APPRENTIS ; ils recevraient en entrant une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

A des prix très modérés, forte partie de BONS VINS DE BOURGOGNE des années 1831, 1832 et 1834, au n° 69, faubourg Ste. Marguerite. 1927

VENTE DE LIVRES.

MARDI 28 NOVEMBRE, 2 HEURES DE RELEVÉE, Il sera PROCÉDÉ en l'étude et par le ministère de Mre. RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot d'Or, à la vente aux enchères D'UNE TRÈS BELLE COLLECTION de LIVRES de Jurisprudence, Médecine, Sciences, Histoire, Littérature, etc. Le CATALOGUE se distribue en l'étude dudit notaire. 2134

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES,

UNE BELLE FERME,

Consistant en corps de logis, écuries et grange avec Deux BONNIERS 15 VERGES GRANDES 10 PETITES de Jardin et prairies arborées, le tout formant un ensemble entouré de haies vives, située au hameau d'YERNAWE, commune de St. Georges, occupée par Nicolas Moreaux. S'adresser à M^e JAMOULLE, Notaire à Faimie, canton de Waremme. 2101

VENTE DE VINS.



MM. JAMME frères feront vendre le 23 novembre prochain, à deux heures de relevée 11 jours suivans, s'il y a lieu, dans leurs caves, sises au local SAINTÉ CLAIRE, par le ministère de M^e RENOZ, notaire, UNE FORTE PARTIE DE VINS VIEUX DE BORDEAUX, tant rouges que blancs, muscats et autres en bouteilles. Ils seront donnés à déguster pendant la vente. 2071

PROVINCE DE LIEGE. — AVIS.

Les personnes qui voudraient obtenir l'emploi d'architecte provincial, sont invitées à remettre à l'administration provinciale de Liège, avant le 15 décembre prochain, leur demande avec les titres dont elles croiraient devoir l'appuyer. Liège, le 14 novembre 1837.

Grande Seigneurie de Weinwartshof

AVEC CHATEAUX ET DE QUATRE BELLES TERRES.

PRIX PRINCIPAL UN MILLION 940,300 fl. et 25 KR. V. de V.

Chaque souscripteur prend part également aux 25,326 Primes accessoires de cette entreprise s'élevant à UN DEMI MILLION 4150 FLORINS, composées en numéraires de

ONZE PRIX D'ARGENTERIE SUPERBE ET D'UNE GRANDE VALEUR.

Le tirage se fera IRREVOCABLEMENT et DÉFINITIVEMENT

le 5 Janvier 1838 sous la garantie du Gouvernement.

Une Action fr. 20. — Pour fr. 120 six actions et deux gratis, dont une verte gagnant forcément. Pour fr. 200 dix actions et trois gratis, dont deux vertes richement dotées. En s'adressant directement à l'administration générale, pour se procurer des Actions de cette grande Vente, on recevra les conditions les plus avantageuses.

L'administration générale, LÉOPOLD DEUTZ, et Comp^s, Maison de Banque à MAYENCE, s. l. Rhin.

BOURLETS EN BALEINE, EN PAILLE ET EN OSIER.

AVIS.

Le dépôt de bourlets en baleine, en paille et en osier de M^{me} FOURNIER de Paris, est toujours chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n. 32, à Liège.

Quoique ces bourlets soient supérieurs en qualité à ceux des autres fabriques, et ne laissent rien à désirer, tant pour les modèles que pour la bonté des baleines, on prévient qu'on a une grande diminution sur le prix.

VILLE DE LIEGE.

Le collège des urbormestre et échevins, vu la délibération du conseil communal du 14 avril dernier, statuant sur la proposition de M. Bégaesse et Cie, relative à l'ouverture de trois rues sur la propriété dite des Augustins, au Quai d'Avroy;

Arrête : Le plan indiquant la situation des rues projetées restera déposé au secrétariat de la ville pendant quinze jours. Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance et faire, dans ce délai, telles observations qu'elles jugeront convenir.

Le présent sera inséré dans les feuilles publiques et affiché tant sous le perron de l'hôtel-de-ville qu'aux portes des églises St. Christophe et St. Véronique.

A l'hôtel-de-ville, le 8 novembre 1837. Le président, Louis Jamme.

BOURSES.

ANVERS, LE 20 NOVEMBRE.

ANVERS. Det. activ.	106 1/2	BRUXELLES. Cert. Falc.	92 1/2	A
• Det. différ.	47 1/2	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	401 1/2	P
Emp de 48 mill.	102 1/2	à An. 1834.	98 1/2	
HOLL. Dette active.	102 1/2			
Rente remboursab.	97 1/4			
Autriche. Métalli.	104 3/4			
Lots de fl. 100.	104 1/2			
• de fl. 250.	43 1/2	Amst., c. jours.	3/8 av.	
• de fl. 500.	709 3/4	Rotterdam, idem.	3/8 av.	
Polac. Lots fl. 300.	118 3/4	Paris, idem.	1/8 av.	
• fl. 600.	137 1/2	• 2 mois.	518 0/10 p.	
BRÉSIL. E. à L. 1834	86 1/2	Cond. p ^r Estr. c. j.	40 1/2	
ESPAG. Emp. 1834.	20 3/8	Francfort, cs. js.	36 1/16	
D. dif. 1834.	•	• 3 mois.	35 1/16	
Dit. p. 1834.	•	Bruxelles et Gand	1/8 0/1	
Dette diff.	6 1/4			

CHANGES.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 20 NOVEMBRE 1837.

L'Active Espagnole a été sans variation à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 20 1/2 et resté 20 3/8 argent à demain. Primes à un mois 20 5/8 dont 1 o/p. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 20 NOVEMBRE.

FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.		SUIITE DES ACTIONS.	
Dette activ 2 1/2	54 1/8	A S. d'Ougrée.	••• 0/10
Emp. Botsch.	102 1/2	P S. Sara Lonch.	426 0/10
• Fin cour.	102 1/2	A Che de fer.	••• 0/10
• 1836, 4 1/2.	92 3/4	P S. de Venues.	••• 0/10
• Fin cour.	92 3/4	P Bat. à V. Any.	••• 0/10
E. de la ville 1832	104 1/2	S. St. Léona.	106 0/10
HOLL. Dette active	53 1/4	S. Chatelin.	134 3/4
Rente domaniale	97 1/4	P S. Verrières.	••• 0/10
Autriche. Métall.	104 5/8	P Ecl. gaz. rés.	••• 0/10
NAPLES. Falconnet	92 1/4	P S. Raffinerie.	••• 0/10
ESPAG. Dette act.	2 1/2	P Ver. Charl.	116 0/10
• Fin cour.	20 3/8	P Expl. l'Espér.	112 0/10
• pr. 4 m. d. l.	20 1/2	Des Brasseries.	••• 0/10
• différée 1834.	•	Librairie H.	••• 0/10
• 1835.	•	Typogr. W.	••• 0/10
dette passive.	•	Fabr. Tapis.	106 1/2
PORT. Dona Maria	•	Fabr. de fer.	••• 0/10
BRÉSIL 1824.	86 1/2	Mutual. ind.	114 1/2
ROME 1831.	100 3/4	C. de Bruges.	••• 0/10
		H. F. Monc.	112 0/10
		Libr. Meline.	••• 0/10
		S. act. réun.	102 1/2
		S. de Fleu.	••• 0/10
		Ebenisterie.	••• 0/10
		Librairie Sc.	••• 0/10
		Fab. Fianos.	••• 0/10
		H. F. Borin.	••• 0/10
		Hoyoux.	••• 0/10
		Fabr. de pap.	••• 0/10
		Lits de fer.	••• 0/10
		CHEMINS DE FER.	
		De Par. à St Ger.	••• 0/10
		• à V. r. d.	••• 0/10
		• à riv. g.	••• 0/10
		De Mulh. à Th.	••• 0/10
		Gambart.	••• 0/10
		Luxembourg.	100 0/10

PLACE D'ANVERS, LE 20 NOVEMBRE.

Bois de teinture. — Le chargement d'environ 22,000 kil. Campêche coupe d'Espagne, du navire Gustave, venu de Laguna, vient d'être traité en bloc, mais on tient le prix secret.
Café. — On a fait aujourd'hui 200 balles Brésil ordinaire à 23 1/2 et 100 balles dito dito à 23 1/4 c. Il s'est aussi traité samedi soir 150 balles Batavia, à 27 cents.
Coton. — Un petit lot de 25 balles Bengale bon courant a été payé à 27 1/2 c.
Rien de marquant dans les autres articles.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGE DU 20 NOVEMBRE.

Le koff hanovrien Endragt, v. de Carolinenzel, ch. d'orge. — Le koff hanovrien Anna Sophia, v. de Carolinenzel, ch. de graine de navets. — Le brick norvégien Balder, v. de Riga, ch. de bois. — Le brick danois Eenigh, v. de Riga, ch. de bois et graine de lin.

MARCHÉ DE LIEGE DU 20 NOVEMBRE 1837.

Froment vieux, Phectolitre,	16 72
Froment nouveau, id.	15 86
Seigle vieux et nouveau,	12 39

Imprimerie de J.-Bte. NOSENT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.